

Bosch

Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie

Cfdt:
France

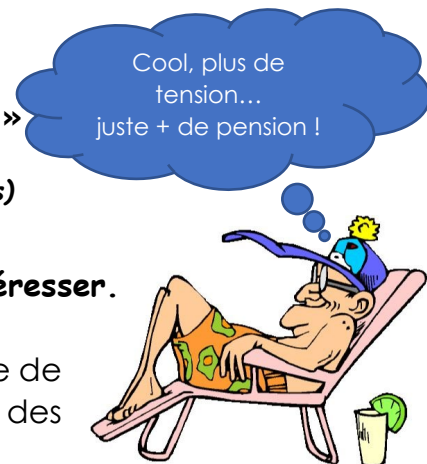
Pour que la couverture santé n'oublie pas les retraités(es)

ou

« quand la portabilité devient insupportable ! »

Futurs retraités(es), préretraités(es)
et retraités(es)

Cette information peut vous intéresser.



Le 17 novembre 2021 s'est tenue à St Ouen la réunion annuelle de bilan des systèmes de santé (Mutuelle et Prévoyance) des salariés(es) du Groupe Robert BOSCH France.

Lors de cette réunion (et en amont de celle-ci), la C.F.D.T est intervenue afin de clarifier et surtout d'améliorer la couverture santé des retraités du Groupe.

En effet la C.F.D.T a fait un constat qui est validé par la mutuelle AESIO (ex ADREA) :

Très majoritairement (pour ne pas dire dans la quasi-généralité) les retraités choisissent dans un 1^{er} temps de conserver leur niveau de prestations (très élevé) offert dans le régime des actifs grâce au dispositif de la Loi EVIN...

Mais, certains en sortent au bout d'une, deux ou de 3 années pour des questions de coûts et optent pour une autre mutuelle !!!

En effet, conserver le niveau des prestations du contrat des actifs dans le cadre du dispositif Loi Evin présente un coût important pour les retraités et ce dernier devient rapidement rédhibitoire : maintien des cotisations la 1^{ere} année (perte de la participation patronale), + 25 % la seconde année et + 50 % la troisième année.

Pour un actif avec un pension nette d'environ 1900 €uros cela équivaut à une cotisation familiale de 151.66€ la première année pour un couple, puis 189.58 € et enfin 227.49 € la 3^{ème} année.

Dans ces conditions et c'est logique, « le dispositif Loi Evin devient vite insupportable » et les retraités progressivement quittent la mutuelle d'entreprise pour aller chercher moins chère ailleurs !!!

Il existe pourtant une solution plus adaptée qui a été négociée et validée par les partenaires sociaux, la Direction Générale de R.B.F.R et la mutuelle AESIO : **Il s'agit du contrat « d'accueil alternatif » réservé aux retraités BOSCH !**

Ce contrat d'accueil est dépouillé des prestations devenues obsolètes pour les retraités mais réduit aussi sensiblement les remboursements.

En revanche, le rapport qualité/prix de ce contrat spécial retraités reste attractif au regard de ce qui peut être proposé par les autres mutuelles.

(En 2021 : 71.41 € par adulte couvert soit 142.82 € pour un couple).

Surtout, en étant rattaché au contrat des actifs, les augmentations annuelles du contrat D'accueil alternatif sont modérées car alignées sur le 1^{er}.

Elles sont donc sous le contrôle des représentants du personnel des différents sites BOSCH en France et le contenu du contrat peut éventuellement être discuté par la représentation salariale.

Alors pourquoi donc si peu de retraités demandent-ils à entrer dans ce contrat ?

Tous simplement parce qu'ils ne connaissent pas son existence et que personne ne leur propose d'y adhérer !!!

En raison de la multiplication des Plans sociaux dans l'entreprise et de l'extension des départs en pré-retraites, un très grand nombre de salariés(es) quittent leurs emplois bien avant l'âge légal de la retraite.

Au moment de leur départ en pré-retraite, soit ils ne reçoivent pas l'information de l'existence de ce contrat alternatif, soit progressivement ils auront oublié son existence au moment de leur passage effectif dans la retraite.

Il y a là assurément un déficit d'informations des différents services RH de l'entreprise qui devrait systématiquement et beaucoup plus généreusement communiquer sur la future couverture santé des retraités.

Ce déficit d'information est amplifié par la méconnaissance des interlocuteurs eux-mêmes de la mutuelle AESIO qui, lorsqu'ils sont questionnés à ce sujet par les salariés qui voudraient trouver une couverture moins onéreuse, sont dans la plupart du temps dans la méconnaissance de l'existence de ce contrat d'accueil alternatif retraités BOSCH.

Après de multiples interventions menées conjointement auprès de la Direction Générale de R.B.F.R et des représentants de la mutuelle AESIO, cette situation devrait évoluer dans un sens positif.

La C.F.D.T souligne la bonne coopération de nos interlocuteurs qui s'engagent à ce que le processus d'informations des collègues qui entrent officiellement en retraite soit plus efficient et les équipes d'AESIO seront plus largement informées de l'existence de contrat d'accueil alternatif retraités BOSCH.

La C.F.D.T ayant également son rôle à jouer dans l'information des salariés voici ce qu'il faut savoir.

Au moment du départ en retraite, le salarié a le choix :

- Soit conserver le régime des actifs et son niveau de couverture sociale (*très élevé*) dans le cadre de la Loi EVIN mais il devra progressivement en supporter seul le coût au bout de 3 ans civiles pleines.
- Soit adhérer au régime d'accueil facultatif des retraités avec un coût bien moindre mais un niveau de remboursements plus faible.

Dans le 1^{er} cas, la majoration des cotisations s'opère sur 3 ans **et s'applique en années civiles complètes au 1^{er} janvier.**

C'est-à-dire que pour un départ en cours d'année, la majoration de l'année 1 s'appliquent pour l'année en cours + l'année civile suivante.

Exemple : pour un départ à la retraite le 1^{er} mai 2019, la cotisation de l'année 1 s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2020. Celles de l'année 2 en 2021 et les cotisations de la 3^{ème} année s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2022.

A noter qu'il n'est pas prévu pour le moment ~~ya plus~~, de majoration de cotisation au-delà de cette 3^{ème} année sauf l'augmentation annuelle classique commune au régime des actifs et retraités (+0,6% pour 2022).

Au regard des coûts (*voir plus haut*) il semble intéressant de conserver le bénéfice de la Loi EVIN durant la 1^{ère} période (*surtout si cette dernière excède un an en fonction de la date de départ en retraite*).

Dans l'exemple cité plus haut pour un couple la cotisation Loi EVIN serait de ~~155 €~~ 151.66 € pour une couverture optimale au lieu de 142.82 € dans le régime d'accueil alternatif retraité.

A partir de la 2^{ème} étape la question de l'adhésion a ce dernier régime est posé et prend toute sa pertinence à l'orée de la 3^{ème} étape de hausse des cotisations.

Le retraité qui opte pour la portabilité de la Loi EVIN a la possibilité de résilier son adhésion au dispositif Evin à tout moment d'année dans le cadre de la Résiliation Infra-Annuelle.

La résiliation sera effective sous un délai d'un mois à réception de votre demande.

Simultanément et sans rupture de la protection, vous pouvez adhérer au régime d'accueil alternatif, sous réserve que cette adhésion soit consécutive à la résiliation de votre maintien Evin.

ATTENTION si vous quitter le dispositif de la Loi EVIN pour une autre mutuelle, il ne vous sera plus possible de revenir dans le régime d'accueil alternatif des retraités.

En cas de soins longs engagés pendant la période de transition c'est-à-dire un début des soins engagés sous la couverture EVIN et achèvement des soins dans le régime d'accueil alternatif

Exemple : travaux dentaire, optique... pris en charge par la sécurité sociale, la date prise en compte pour le remboursement est la date des soins communiquée par la Sécurité sociale (*En règle générale, c'est la date de début de soins qui est communiquée par la Sécurité sociale*). Le remboursement se fera donc dans le cadre de loi couverture EVIN.

S'il s'agit de travaux non pris en charge par la Sécurité sociale, la date prise en compte sera la date de facturation et donc le remboursement sera celui prévu dans le contrat d'accueil alternatif.

Vous pouvez demander aux services RH ou aux interlocuteurs de la mutuelle AESIO un comparatif des prestations offertes par le contrat des garanties offertes par le régime du maintien dans le cadre de la Loi EVIN et celles prévues dans le contrat d'accueil alternatif destinés aux retraités BOSCH.

En cas de difficultés, les équipes C.F.D.T des différents sites du Groupe sont à votre disposition.

En cette période des fêtes l'équipe CFDT vous souhaite de très belles **fêtes**. Nous vous souhaitons de très joyeuses **fêtes de fin d'année** et nous vous envoyons nos meilleurs vœux de bonheur et de succès pour 2022.

